

1144
exploitation annexes
général

BUREAU de LIQUIDATION
DOCUMENTS
DOSSIER
N° 11440

241LM 158/3
(1941-1942)

Compte des Exploitations Annexes

~ Questions Générales ~

- Voir également dossier N° 12009 - Arrêtés provisoires (S.N.C.F.) des escales
(questions de principe) - Exploitations annexes.

11408
11440A - Exploitation de lignes -a) tenues par le Bureau des Comptes Courants : D 2- Ligne de Colmar à Lacouture :

N'a pas été exploitée pendant l'occupation allemande. L'exploitation a été reprise dans le courant de l'année 1945. Aucun résultat n'est connu à fin Décembre 1945.

Il s'agit en l'occurrence d'un compte-courant entre la S.N.C.F. et la ligne en cause. Les intérêts débiteurs sont imputés au Compte d'Exploitation - Dépenses - Chapitre Ier art 15 § 3, les intérêts créditeurs au Compte d'Exploitation - Recettes - Chapitre II, art 7 § 1.

- Ligne de Chars à Marines :

Les comptes primitivement tenus par le Bureau des Comptes-Courants sont actuellement tenus par la Société Générale des Chemins de fer Économiques à qui l'exploitation de la ligne a été confiée.

- Lignes du Sud-Ouest (filiales du Midi) -

- Voies ferrées des Landes
- Voies ferrées départementales du Midi (Réseau basque - Réseau du Tarn et Haute-Garonne) -
- St. Amé des Chemins de fer des Pyrénées Orientales -
- Chalosse et Béarn -

Ces lignes font l'objet d'un compte-courant ordinaire.

b) tenues par le Bureau des Comptes d'Exploitation : E 4 (Bureau des exploitations annexes) -

- Ligne de Saint-Dizier à Vessey (Est)
 - Ligne de la frontière à Vintimille
 - Ligne du Vieux Port de Marseille
 - Ligne de la frontière à Genève-Eaux-Vives
- (Sud-Est)

Ces lignes font l'objet d'un compte d'exploitation en Recettes et Dépenses. En fin d'exercice les résultats bénéficiaires sont imputés au compte d'Exploitation - Recettes - de la S.N.C.F. - Chapitre II art 8 ; les résultats déficitaires sont imputés au compte "Exploitations annexes - Exploitations de lignes" (Compte N° 2901), puis virés au Compte "Liquidation de l'exercice, après passage au Chap VII du cpte d'exploitation".

B - Exploitation de bateauxtenues par le Bureau des Comptes d'Exploitation : E 4 (Bureau des exploitations annexes)

- Région Ouest
 - Région Sud-Ouest
 - Région Sud-Est
- Les mêmes principes que pour les lignes § b) ci-dessus
à la différence que les résultats déficitaires sont imputés au compte "Exploitations annexes - Exploitation de bateaux" (Compte N° 2902) -

Renseignements obtenus le 27/3/46
auprès du Bureau des C.C. (M. Dauvin)
et du Bureau des Cptes d'expl. (M. Gire)

S.N.C.F.
Scs Financiers
Comptabilité g^{le}
3^{ème} Subdivision
Bureau des C/Courants

COPIE

Paris le 17 Mars 1942

Monsieur le Directeur des
Services Financiers

F2 1666.CC

Pour clore le compte d'Exploitation de
l'exercice 1941, nous restons dans l'attente des
~~résultats des lignes suivantes, classées dans~~
les exploitations annexes :

- Voies Ferrées départementales du Midi
- Voies Ferrées des Landes
- Chemins de fer des Pyrénées Orientales

Ces résultats doivent nous être donnés par
le Bureau des Filiales Midi, mais ce bureau se
déclare dans l'impossibilité de nous les four-
nir avant un certain délai. Il ne peut non plus
donner de chiffres approximatifs. Toutefois,
une chose certaine est que les comptes sont
bénéficiaires et qu'il doit, en conséquence, en
résulter pour la S.N.C.F. une recette au Cha-
pitre II des Recettes d'Exploitation.

Avant 1940, l'imputation de ces résultats
était régulièrement faite avec un an de déca-
lage. Exceptionnellement, en raison de la date
tardive à laquelle ont été arrêtés les comptes,
il a été imputé en liquidation de 1940 les ré-
sultats des deux années 1939 et 1940.

Nous proposons d'en revenir aux anciens
errements et de ne faire, en conséquence, aucune
imputation au cours de la présente liquidation.
Les excédants de 1941 seraient incorporés dans
la liquidation de 1942

Signé : Mettas

Voir aussi
B-12009

D'accord
Signé: Brochu
18/5-42

12 Apr 1943

Exploitations annexes Donnée 11440

Insuffisances

Résultats bénéficiaires

	1938	1939	1940	1941	1942		1939	1940	1941	1942
					(4)					
Est	Colmar à Lapoutroie	/	/	/	/	x				
	Epernay à Romilly	/	/	(1)						
	Nancy à Vézelière	/	/	(1)						
	Nancy à Chateau Salins et à Vic	/	/	(1)						
	Bazancourt à Bétheniville	/	/	(1)						
	S. Dizier à Massy	/	/	/	I	I	complément d'insuff. à 1941: 4.879,9 Insuff. de 1942: 1.144,25 Communauté supprimée depuis le 8/3/39.			
	Vireux à la frontière belge		/							
Ouest	Tramways de la Vendée	/	/	(2)						
	Ligne du Pallé à Vallet	/	/	(2)						
	S. de Chers à Marines	/	/	/		(3) x				
S-E	Ligne de la frontière à Vintimille	/	/			(conséquence des circonstances actuelles)				
	d. du vieux port de Marseille	/			—	—	I		/	/
	S. de la front. à Genève - Eauv. Vire	/	/	/	I	/				
S-O	Voies ferrées des Landes	/	/	/	—	x				B
	Voies ferrées Réseau basque	/	/	/	—	x				B
	départ des du Midi									B
	Barn et H. de Garmme	/			—	x				B
	Sté. m. du Ch. de fer des Pyrénées Orientales				—	x			A	B

- 1) Les redevances forfaitaires payées pour la reprise par l'ancien Réseau Est, de ces lignes qui ne présentent pas le caractère d'une insuffisance, sont inscrites au débit de l'Art. 9 du Chap. V des Décrets (Lettre F2 CGT n° 173 du 1.8.40) depuis l'exercice 1940.
- 2) Lignes supprimées fin 1939
- 3) de 1942
- (4) Montant de la taxe d'armement de 1% sur les Recettes de Mai 1939 à Mai 1940. (Solde de finitivement ce compte)

A. Mois comptable de Février 1941. Part complémentaire de bénéfices
 B. d. Avril 1942. Excédent de recettes de 1941

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

SERVICES FINANCIERS

DIVISION CENTRALE
DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

Lisieux, le
PARIS, le 15 MARS 1940 19

Subdivision
Bureau

F2 Gg 1

17, Rue de Londres, 17

R. C. Seine 276.448 B

Tél. : Trinité 73-00

Adressa Télégraphique : "RADINFN Paris"

F2

N°

A rappeler en cas de réponse

Monsieur le Chef des Subdivisions
de la Comptabilité
et du Contrôle des Recettes

Pour permettre de déterminer les résultats d'ensemble des "Exploitations annexes" (lignes non incorporées et exploitations de bateaux), je vous serais obligé, à l'avenir, de faire reporter mensuellement sur Comptabilité Générale, par l'intermédiaire du compte de relation ouvert dans vos livres, les recettes correspondantes.

En ce qui concerne celles de l'année 1939, les écritures utiles devront être établies dès que possible.

A l'appui des factures, devra être annexé un relevé donnant la décomposition par ligne, des imputations.

Eventuellement, il devra être procédé de même pour les dépenses engagées à ce titre par le Contrôle des Recettes.

LE CHEF DES SUBDIVISIONS
DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

Signé: ALADENISE